

10 nov 2023 -21:01

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2023

Intervention pour les personnes handicapées qui reprennent le travail

Sur proposition de la ministre des Personnes handicapées Karine Lalieux, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à supprimer les seuils financiers pour les personnes handicapées qui prennent le chemin du travail.

Le projet d'arrêté royal encourage les personnes handicapées ne disposant pas de revenus du travail depuis au moins deux ans à (re)prendre le chemin du travail. Durant une période de deux ans, ces personnes pourront bénéficier d'un abattement supérieur de leurs revenus du travail afin de pouvoir plus facilement cumuler leur allocation de remplacement de revenu (ARR) et des revenus du travail.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 6 juillet 1987 relatif à l'allocation de remplacement de revenus et à l'allocation d'intégration portant la mise en place, pour le calcul de l'allocation de remplacement de revenu, d'un système d'exonération des revenus du travail plus avantageux pour les personnes en situation de handicap en inactivité de longue durée, en vue de les encourager à reprendre le chemin du travail

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Karine Lalieux, ministre des Pensions et de l'Intégration sociale, chargée des Personnes handicapées, de la Lutte contre la pauvreté et de Beliris
Avenue de la Toison d'or, 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 64 84
<https://lalieux.belgium.be>
info@lalieux.fed.be

Delphine Van Bladel
Porte-parole (FR)
+32 476 60 02 61
delphine.vanbladel@lalieux.fed.be

Sam Van De Putte
Porte-parole (NL)
+32 478 44 07 01
sam.vandeputte@lalieux.fed.be